



## **Le Collège des Généralistes Enseignants et Maîtres de Stage du Poitou Charentes**

SIRET : 818 733 933 00019

Code APE : 9499Z

### **Conseil d'Administration du 6 décembre 2022**

En visioconférence par Zoom

#### **OUVERTURE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION à 20h30**

Rappel de l'ordre du jour :

- Retour soirée festive Poitiers
- Formation direction thèse en janvier
- Assemblée Générale 2023
- Congrès de Lille et soirée picto-charentaise
- Questions diverses

Présents : Marc BESNIER, Raphaële FORGEOT, Anne GENDREAU, Vincent HELIS, Stéphanie MIGNOT, Virginie LAIDET, Valérie TRANCHEE-VERGE, Elodie ZAMBONI

Excusés : Christophe BONNET, Luc BUI-BARDET, Anne-Laure NAVARETTE-HEINTZ, Andrea POPPELIER,

#### **RETOUR SOIREE FESTIVE POITIERS**

Le président demande aux personnes présentes lors de la soirée festive de faire un retour :

- Raphaële FORGEOT trouve décourageant d'organiser des soirées si ça attire aussi peu de monde (une douzaine de personnes étaient présentes) ;
- A l'avenir, il faudra éviter les veilles de longs week-ends. Il avait été décidé de faire cette soirée un jeudi veille de jour férié en pensant que les MSU seraient plus disponibles ;
- La question d'organiser ce genre de soirée plutôt aux beaux jours est soulevée (1 au printemps et 1 à la fin de l'été) ;
- Valérie TRANCHEE VERGE pense qu'il faut maintenir ces moments conviviaux : nous en sommes au début et les choses s'amélioreront au fur et à mesure et ça incitera les MSU à venir.

## **FORMATION DIRECTION DE THESE EN JANVIER**

Marc BESNIER, organisateur de la formation en janvier 2023, explique que le CNGE ne finance plus certaines formations, dont celle qu'il organise.

Valérie TRANCHEE VERGE propose que le COGEMS finance les animateurs, l'expert et l'organisateur ainsi que la salle et la restauration du midi. Par contre, l'hôtel serait à la charge des participants qui ne percevraient pas d'indemnité.

Il est décidé de maintenir la formation à Celles sur Belle (79) et de demander une caution de 300€ aux participants.

## **COMPTE-RENDU REUNION CNGE**

Raphaèle FORGEOT fait ensuite un point sur la réunion d'octobre au siège du CNGE :

- Les formations à l'entretien motivationnel et l'hypnose ne font plus parties des formations prises en charge dans le cadre du DPC, ainsi que les formations « direction de thèse », « recherche qualitative » ;
- Les formations concernant le tutorat sont « en ballottage » pour rester ou pas dans le DPC ;
- On ne sait pas encore combien d'heures hors quota seront attribuées aux MSU sur la période à venir ;
- Il va désormais y avoir nécessité d'un S0 d'une journée qui sera une initiation à la maîtrise de stage ;
- Il faudra désormais faire un S1/S3 sur 3 jours pour pouvoir accueillir des internes de niveau 1 ;
- Il faudra désormais faire un S4/S6 sur 3 jours pour pouvoir accueillir des SASPAS ;
- Il a été rappelé l'obligation de formation des MSU ;
- Des rappels à l'ordre ont été fait concernant les organisateurs (bien lire le guide des organisateurs, respecter le calendrier et les documents à fournir, ne pas inscrire les participants sur le site du CNGE à leur place, les invitations se font sur validation du CNGE) ;
- Il est possible de geler les inscriptions sur le site internet si le nombre des inscrits augmente très rapidement ou si le maximum de participants est atteint ;
- Les dates définitives des formations 2023 seront validées lors du congrès du CNGE à Lille, c'est-à-dire mi-décembre.

Par ailleurs, Raphaèle FORGEOT demande s'il faut imposer l'obligation à la formation continue aux adhérents. Valérie TRANCHEE VERGE souligne que la théorie et la pratique ne sont pas toujours rattachés. Un débat s'engage plus sur le fait de retirer la possibilité de recevoir des étudiants aux MSU défaillants.

De plus, elle voudrait savoir s'il n'est pas possible de modifier la charte des MSU car les modalités pour recevoir des SASPAS ou des femmes-enfants n'y sont pas précisées.

## **CRITERES DE PROPOSITION MCA**

Vincent HELIS demande à Stéphanie MIGNOT quels sont les critères pour être sollicités pour devenir MCA. Cette dernière répond qu'il s'agit des personnes impliquées régulièrement, qui sont là depuis longtemps, qui vont au congrès, qui ont des responsabilités au collège ou qui ont un super dossier pour ceux qui n'ont jamais été chef de clinique.

Stéphanie MIGNOT en profite pour annoncer que le choix des stages va être avancé : il aura lieu le 28/03/2023.

Une visio est prévue vers le 15/01/2023 avec les responsables départementaux.

### **ASSEMBLEE GENERALE 2023**

Il est proposé de modifier la date initialement annoncée pour le 11 mars 2023 car le CNGE réunit son conseil d'administration le 4 mars. Vincent HELIS se propose pour appeler l'Hostellerie de l'Abbaye pour voir s'il est possible de décaler la date. Il faudra également voir pour décaler le DJ.

Concernant l'organisation de cette assemblée générale et après discussion, il est proposé de tenir 3 ateliers :

- Difficultés du MSU : Pierrick ARCHAMBAULT et Virginie LAIDET
- Parcours MSU : Christophe BONNET et Stéphanie MIGNOT
- Diriger une thèse : Marc BESNIER et Valérie TRANCHEE VERGE

### **CONGRES LILLE ET SOIREE PICTO-CHARENTAISE**

Anne GENDREAU, en collaboration avec Andrea POPPELIER, a fait privatiser une salle au club MAROT.

Il est demandé à la secrétaire de faire un mail de relance lundi pour les MSU. Il est également proposé d'élargir l'invitation à tous les médecins généralistes non MSU.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Luc BUI-BARDET a envoyé un message sur le groupe WhatsApp juste avant le début de la réunion pour excuser son absence et annoncer sa démission du Conseil d'Administration. Vincent HELIS lui fera un message pour le remercier de son engagement au sein du collège et de son implication pour la refonte du site internet. Luc BUI-BARDET lui avait déjà fait part de sa volonté de quitter le conseil d'administration car sa mission de refaire le site internet était accomplie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.